

Négocier un départ après rachat

Par Canelas_old, le 01/10/2007 à 13:40

Bonjour

Je fais partie depuis 5 ans, d'une socété qui vient d'être rachetée par un grand groupe Américain coté en bourse...ce groupe possédant d'ores et déjà des filiales en France et étant réputé pour réduire au maximum ses couts de gestion, nous supposons que les licenciements pour doublons ne vont pas tarder à tomber.

Dans quelle mesure pouvons nous négocier un départ ? Jusqu'à combien peut-on percevoir dans ce type de situation (si témoignages je vous serais reconnaissant de m'en faire part dans les grandes lignes) et peut-on tout simplement nous imposer un départ sans indémnité ?

Merci par avance.

Par Bonpere, le 17/03/2015 à 22:37

Bonjour,

Depuis un an notre entreprise a été racheté.

Ayant 59 ans cette année

Je ne me sens pas de me former pour un an (car je fait parti des longue carrière pour départ retraite à 60 ans) sur un nouveau programme informatique.

Dans ce cas quel sont mes possibilités pour partir, tout en préservant un revenue vivable en attendant la retraite ?

Cordialement

Par moisse, le 18/03/2015 à 18:08

Bonjour,

[citation] tout en préservant un revenue vivable en attendant la retraite ? [/citation] En quelque sorte le confort aux frais de la société et de la solidarité nationale. La seule façon d'être éligible aux allocations de retour à l'emploi est le licenciement ou la rupture conventionnelle.